

**Certificat d'examen de type
n° F-05-B-0291 du 16 février 2005**

Accréditation
n° 5-0012

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/ F013437-D1-1

**Instrument de pesage à fonctionnement automatique
trieur-étiqueteur type ProJet
Classe Y(a)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 19 mars 1998 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement automatique : trieurs-étiqueteurs.

FABRICANT :

AVN - ZA « les 2 vallées » - 69 670 Vaugneray (France)

DEMANDEUR :

TNT - 45, avenue Leclerc - BP 7237- 69 354 Lyon Cedex 07 (France)

CARACTERISTIQUES :

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur type ProJet ci-après dénommé « instrument » est destiné au pesage d'objets en fonctionnement discontinu : la charge est pesée avec le dispositif transporteur de charge à l'arrêt.

L'instrument est constitué par :

- 1° Un dispositif de convoyage permettant d'amener les objets à peser sur le dispositif récepteur de charge au moyen d'un dispositif transporteur à bande simple ou double, à courroie, ou à chaîne.
- 2° Une unité de pesage comprenant notamment :
 - un instrument de pesage à fonctionnement non automatique Mettler-Toledo type ID faisant l'objet du certificat d'approbation CE de type n°D93-09-108 délivré par l'organisme notifié n°102 (PTB, organisme notifié par l'Allemagne). Cet instrument est constitué par :
 - * un ensemble récepteur - transducteur de charge sur lequel est monté le dispositif transporteur de charge de l'unité de pesage ; cet ensemble comporte :
 - o une cellule de pesée,
 - o un transmetteur de charge par système de leviers,
 - o un plateau de pesage,
 - * un dispositif indicateur Mettler-Toledo type ID faisant l'objet du certificat d'essai n°D09.99.04 délivré par l'organisme notifié n°102 (PTB, organisme notifié par l'Allemagne).
 - un dispositif transporteur de charge à bande, à courroie ou à chaîne. Ce transporteur de charge est monté sur le plateau du récepteur de charge de l'instrument de pesage à fonctionnement non automatique Mettler-Toledo type ID.

- 3° Un dispositif de convoyage permettant d'évacuer les objets pesés au moyen d'un dispositif transporteur à bande simple ou double, à courroie, ou à chaîne.
- 4° Un dispositif de stockage de données sur un micro-ordinateur librement programmable par le logiciel TNT Express France type APSAA faisant l'objet du certificat d'essais LNE n°04-09 du 14 octobre 2004.

Les dispositifs fonctionnels sont ceux équipant le module indicateur Mettler-Toledo type ID dont certains peuvent être désactivés selon la nature de l'installation.

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- instrument bi-échelons
- portée maximale : $\text{Max} \leq 150 \text{ kg}$
- portée minimale : $\text{Min} \geq 20 e_1$
 $\text{Min} \geq 5 e_1$ pour l'usage postal
- échelon de vérification : $e_1 \geq 20 \text{ g}$
- nombre d'échelons : $\forall i, n_i \leq 3000$
- vitesse maximale du dispositif transporteur de charge : 42 m/min
- températures limites d'utilisation : $0^\circ\text{C}, +40^\circ\text{C}$

SCELLEMENT :

L'instrument est équipé des dispositifs de scellement (variante 1 et variante 2) décrits :

- en annexes (annexes pages 2 à 4),
- dans le certificat d'approbation CE de type n°D93-09-108 concernant l'instrument de pesage à fonctionnement non automatique Mettler-Toledo type ID,
- dans le certificat d'essai n°D09.99.04 concernant le dispositif indicateur Mettler-Toledo type ID.

Dans les schémas d'illustration apparaît la mention d'un code d'identification ou « identcode ».

Cet « identcode » est un nombre de contrôle qui doit être identique au nombre de contrôle visualisé par l'indicateur. Lorsqu'il n'y a pas concordance entre ces nombres, cette partie du scellement est considérée comme brisée.

Le nombre de contrôle visualisé est généré par le logiciel qui en incrémente la valeur dès qu'intervient une modification du réglage statique.

Le logiciel TNT France Express type APSSA, faisant l'objet du certificat d'essais LNE n°04-09 du 14 octobre 2004, porte le numéro de version 1.0 auquel est associé la somme de contrôle suivante: 17ab9b122dbfc5dc4136ce3ec7a70c02.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION :

L'instrument doit être installé de manière fixe. Il ne comporte pas de dispositif indicateur de niveau accessible aisément.

CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION :

Le dispositif de maintien du zéro doit être activé.

Il est possible de faire fonctionner l'instrument sans faire de pesées, dans ce cas les colis transitent sur les convoyeurs sans être stoppés ni pesés.

Compte tenu des conditions d'installation et du type d'objet que l'utilisateur doit peser, l'instrument peut comporter un dispositif d'avertissement (sonore et visuel) empêchant toute pesée d'un objet de masse supérieure à une valeur prédéterminée inférieure à Max (par exemple 60 kg pour une portée maximale de 150 kg).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification d'un instrument concerné par le présent certificat comporte les indications suivantes :

- nom du fabricant
- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- vitesse maximale du convoyeur de charges
- cadence maximale de fonctionnement (en nombre de colis par minute)
- tension d'alimentation électrique
- fréquence de l'alimentation électrique
- pression du fluide de transmission (si applicable)
- numéro et date du présent certificat
- indication de la classe d'exactitude Y(a)
- caractéristiques métrologiques (Max, Min, e, d)
- températures limites d'utilisation : 0 °C, +40 °C

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

La vérification primitive d'un instrument type ProJet est effectuée en une phase au lieu d'installation.

Le demandeur tient les certificats relatifs aux modules et à l'instrument de pesage à fonctionnement non automatique à la disposition de la personne chargée de la vérification primitive.

La preuve de compatibilité des modules est couverte par le certificat d'approbation CE de type n°D93-09-108 concernant l'instrument de pesage à fonctionnement non automatique Mettler-Toledo type ID pour les cellules de pesées à compensation électromagnétique de force, pour les cellules de pesées à corde vibrante et pour les capteurs à jauges de contrainte à sortie numérique.

Pour les capteurs à jauges de contrainte à sortie analogique, la preuve de compatibilité des modules doit être apportée par le demandeur lors de la vérification primitive selon les imprimés présentés dans l'édition en vigueur du guide Welmec 2.

Outre l'examen de conformité au présent certificat, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont les suivants :

- 1/ étendue et exactitude de la mise à zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.4 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 2/ excentration selon la procédure décrite en Annexe A.6.7.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML (lorsque les charges peuvent se présenter de manière excentrée) ;
- 3/ essai de pesage en appliquant l'essai fonctionnel décrit en Annexe A.6.1.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 4/ essai à des vitesses de fonctionnement alternatives selon la procédure décrite en annexe A6.8 de la recommandation R 51 de l'OIML lorsque la vitesse peut être réglée par l'utilisateur.

Les essais indiqués en 1/ sont réalisés en mode statique.

Les essais indiqués en 2/, 3/ et 4/ sont réalisés en mode de fonctionnement automatique.

Les tolérances et conditions de fonctionnement applicables pour les essais 1/ sont définies au paragraphe 3.3 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour l'essai 2/ sont définies par le paragraphe 2.8 de la Recommandation R51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour les essais 3/ et 4/ sont définies dans le paragraphe 2.5.2 de la Recommandation R51 de l'OIML.

DEPOT DE MODELE :

Les plans et schémas sont déposés au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/F013437-D1-1 et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUES :

- 1/ En application du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées en son article 1^{er} ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.
- 2/ D'autres désignations commerciales peuvent être utilisées pour un instrument.
- 3/ L'instrument peut fonctionner en mode non automatique, cette application est couverte par le certificat d'approbation CE de type n°D93-09-108 concernant l'instrument de pesage à fonctionnement non automatique Mettler-Toledo type ID.

ANNEXES :

- Photographie d'ensemble de l'instrument
- Dispositifs de scellement

Pour le Directeur général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Photographie du trieur étiqueteur type ProJet

Plaque d'identification de l'instrument (placé à gauche ou à droite du caisson)

Dispositif indicateur



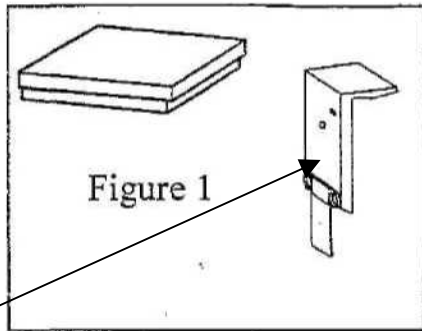
Dispositifs de convoyage à bande

Plate-forme récepteur-transducteur de charge Mettler-Toledo bi-échelons de l'instrument de pesage à fonctionnement non automatique

Dispositifs de scellement

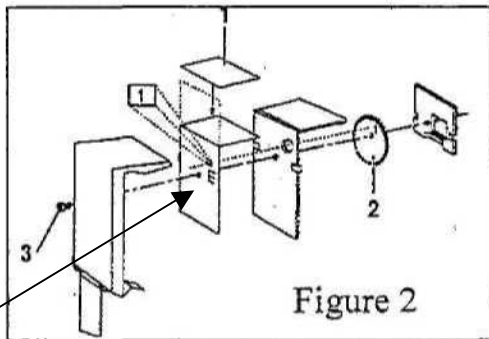
Deux variantes existent :

variante 1:



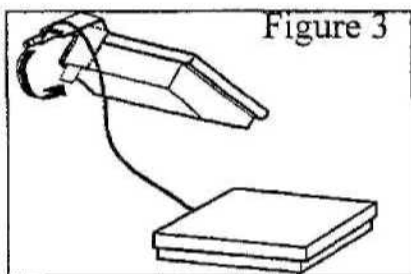
Module d'identification

D'origine la plate-forme ou la cellule de pesée (figure 1) est pourvue d'un module d'identification comportant une plaque signalétique. Le module d'identification (figure 2) sert de support à la plaque d'identification (*), de support au disque numéroté (2) pour la vérification, au scellement (3) de la plate-forme ou de la cellule de pesée soumise à la vérification.

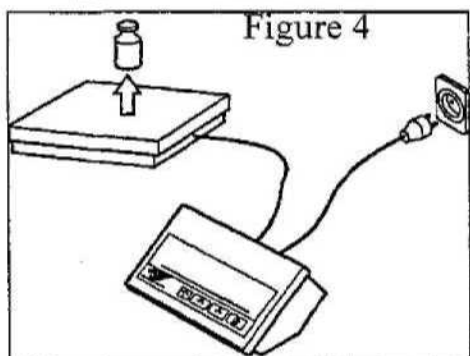


Plaque d'identification (*)

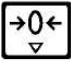
Après installation du module sur le câble de la cellule, à l'aide de deux vis à tête auto-cassante, le connecteur est vissé sur l'indicateur et le module est enfiché sur le boîtier de l'indicateur (figure 3).

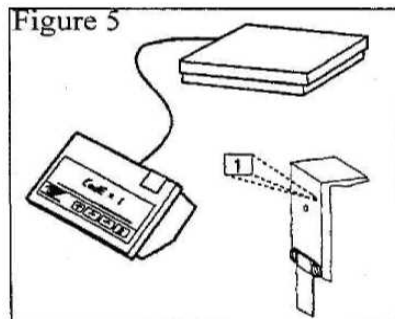


A chaque calibrage (figure 4) ou modifications des paramètres de la plate-forme ou de la cellule de pesée, un compteur électronique s'incrémentera de façon irréversible. La valeur du compteur peut être affichée sur l'afficheur du terminal (figure 5).



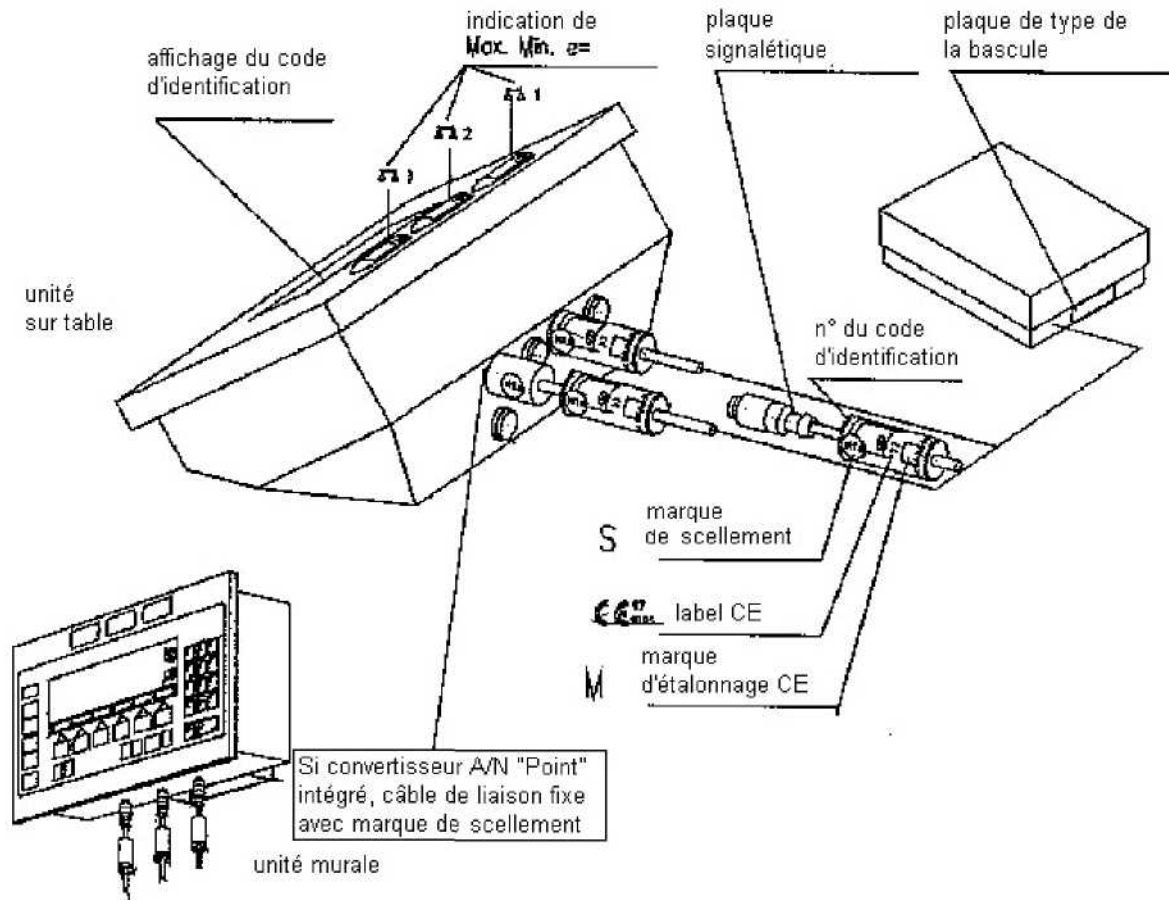
Avant la vérification, le numéro de code d'identification du compteur électronique est ajusté sur la plaque d'identification fixé sur le câble de la cellule. Ce numéro de code d'identification est sécurisé contre toute modification par un scellement (3).

Un appui prolongé sur la touche  affiche le code d'identification de la cellule, il est ainsi possible de vérifier si chaque code d'identification est identique ou non. S'ils sont différents la vérification n'est plus valable. Ces dispositions sont expliquées dans le mode d'emploi de la plate-forme et de l'indicateur.



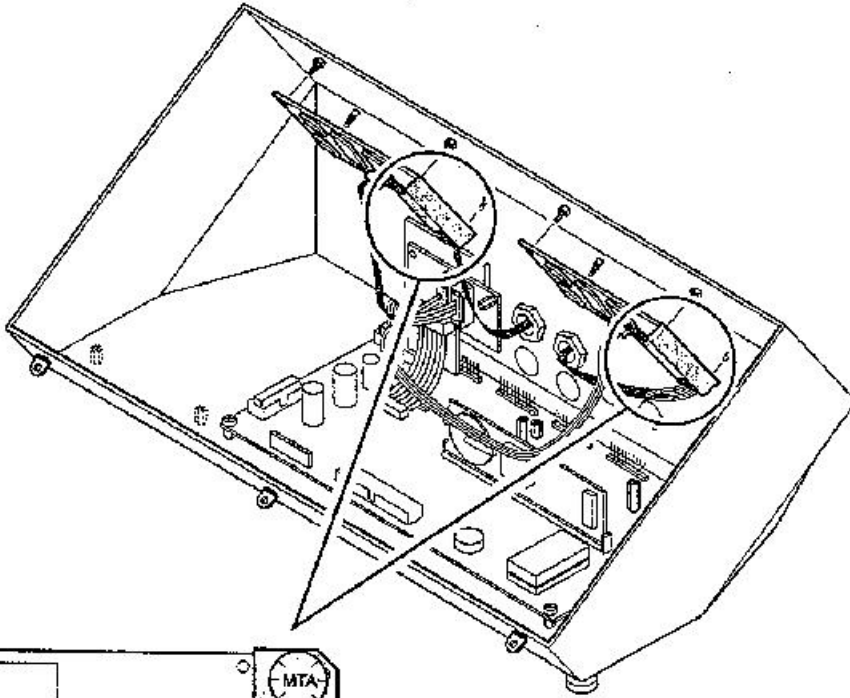
Dispositifs de scellement

variante 2:



Emplacements de la plaque signalétique et de la marque de scellement

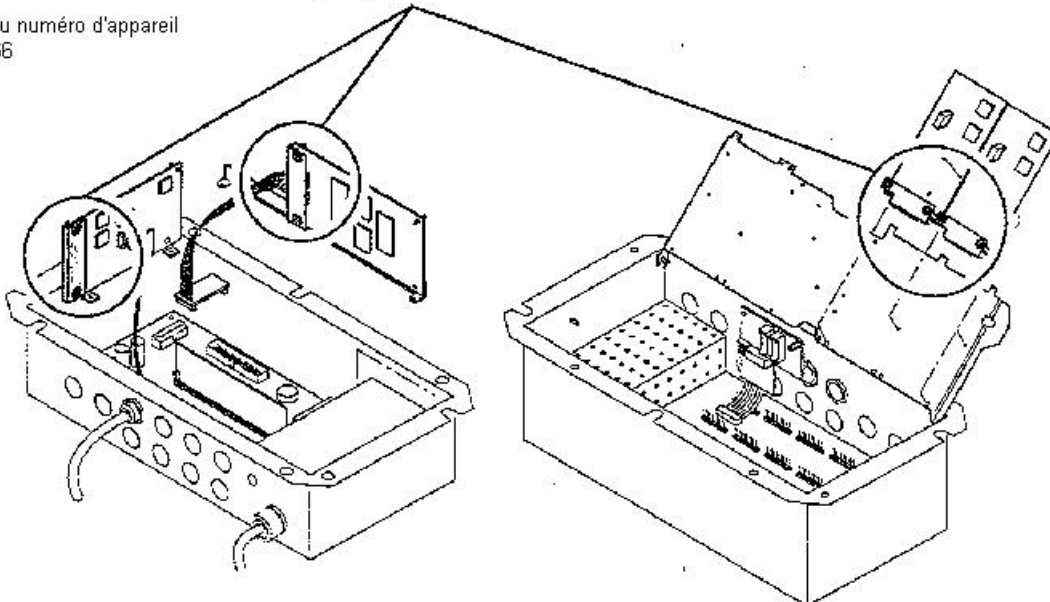
Dispositifs de scellement



instrument de pesage
analogique ID7

à partir du numéro d'appareil 2477067

jusqu'au numéro d'appareil
2477066



Scellement du convertisseur analogique/numérique intégré sur l'ID7